

[Article précédent](#)[Article suivant](#)1 septembre 2013 | *Le Soleil*

De Nancy B. à Sue Rodriguez à Georges C.

Vous trouverez toutes les particularités des deux premiers cas sur Internet. Dans le premier, Nancy B. a obtenu une injonction de la Cour supérieure qui ordonna aux médecins de L'Hôtel-Dieu de Québec de la débrancher et de respecter sa volonté de mettre fin à ses jours. Les âmes bien-pensantes de la société en furent bouleversées. Deux ans plus tard, un seul juge de la Cour suprême du Canada (jugement de cinq contre quatre) a interdit à Sue Rodriguez d'avoir recours à de l'aide pour mettre fin à ses jours. Mme Rodriguez a contourné le système et a réussi à mettre fin à ses souffrances grâce à l'aide du député Svend Robinson de la Colombie-Britannique. Cet arrêt de la Cour suprême interdit de venir en aide aux personnes atteintes d'une maladie incurable et fatale. Je suis atteint de la même maladie que Mme Rodriguez, soit la sclérose latérale amyotrophique. Ma femme et moi devons endurer les souffrances morales et physiques reliées à mon état, et ce, jusqu'à ce que mes médecins décident qu'ils peuvent légalement y mettre fin. Je n'ai jamais partagé les idéaux politiques du Parti québécois, mais je tiens à rendre hommage à la députée Véronique Hivon, qui a déposé ce printemps le projet de loi sur l'aide à mourir. Les pays d'Europe offrent le service d'aide à mourir à toute personne qui satisfait leurs critères à cet effet. Malheureusement, la période d'attente imposée a fait en sorte que mon état s'est dégradé au point que je ne puisse envisager de faire le voyage vers la Suisse, que j'avais choisie. J'ai été bouleversé par l'attention médiatique dont ont bénéficié les quelque 300 médecins du Québec qui s'opposent à l'aide à mourir (1,5 % des 20 000 médecins qui pratiquent). Je souhaite que le projet de loi de Mme Hivon puisse être adopté à l'unanimité par les partis politiques, qui ne doivent pas se laisser influencer par des médecins rétrogrades ou d'autres âmes bien-pensantes. À l'heure actuelle, les animaux sont mieux traités que les humains en fin de vie au Québec. Je n'ai rien fait qui ait pu contribuer à l'avènement de ma maladie, dont l'origine demeure aussi inconnue que son traitement ou sa guérison. Mon malheur est de l'avoir contractée avant que nos législateurs se décident à faire preuve de compassion envers ceux et celles qui en sont affligés comme moi.

Georges C. Québec

Printed and distributed by NewspaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

[Article précédent](#)[Article suivant](#)